

LA RENTREE SCOLAIRE 2022 A L'ÉCOLE NOTRE DAME DU PETIT BOURG

■ Tél : 02.51.91.18.78

■ Email : contact@ecolelepetitbourg.com

■ Site : www.ecolelepetitbourg.com

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

A la rentrée 2022, l'École Notre Dame du Petit Bourg accueillera 297 élèves de la Petite Section au CM2.

Vous trouverez ci-dessous la structure pédagogique de la prochaine année scolaire :

5 TPS et 20 PS avec un(e) enseignant(e) non nommé(e) et Roselyne SACHOT (ASEM)

15 PS et 11 MS avec Mélanie GARNIER et Delphine RAPIN (ASEM)

28 MS avec Suzy RAMPILLON et à ce jour et Adeline AUDOUARD (ASEM 1/2 temps) et (ASEM 1/2 temps)

28 GS avec Sandrine GOBIN (1/4 TEMPS) et Amandine SOULARD (3/4 temps) et Julie FORTIN (ASEM)

12 GS 15 CP avec Charline GILBERT

14 CP et 14 CE1 avec Nelly BOUYER

14 CE1 et 13 CE2 avec Laurence GELOT (1/2 temps) et un(e) enseignant(e) non nommé(e) à ce jour (1/2 temps)

15 CE1 et 13 CE2 avec Yannick PIFFETEAU

16 CE2 et 9 CM1 avec Didier GUERIN

11 CM1 et 17 CM2 avec Cécilia JOYAU

10 CM1 et 17 CM2 avec et Isabelle POMPON-LEVAINVILLE (1/2 temps et Direction) et Camille TROUILLET (1/2 temps)

Regroupement d'Adaptation : Emmanuelle GAULTIER

Aide-éducatrice : Céline GOBIN

Secrétaire-Comptable : Christine GABILLAUD

Animatrice de vie scolaire : Murielle BULTEAU

HORAIRES

8 h 30 – 8 h 45 :	Accueil des élèves
8 h 45 – 12 h 00 :	Classe
12 h 00 – 13 h 15 :	Interclasse
13 h 15 – 13 h 30 :	Accueil des élèves
13 h 30 – 16 h 30 :	Classe
16 h 30 :	Sortie



CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

Portes ouvertes administratives **Mardi 30 août 2022 (16h30 – 18h30)**
y compris à l'accueil périscolaire



Rentrée :	Jeudi matin 1er septembre 2022
Vacances de Toussaint :	du Vendredi soir 21 octobre 2022 au Lundi matin 7 novembre 2022
Vacances de Noël :	du Vendredi soir 16 décembre 2022 au Mardi matin 3 janvier 2023
Vacances d'Hiver :	du Vendredi soir 10 février 2023 au Lundi matin 27 février 2023
Vacances de Printemps :	du Vendredi soir 14 avril 2023 au Mardi matin 2 mai 2023
Pont de l'Ascension	du Mardi soir 16 mai 2023 au Lundi 22 mai 2023
Vacances d'été :	Vendredi soir 7 Juillet 2023

CONTRAT DE SCOLARISATION ET CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

- ✓ **Le contrat de scolarisation**, pour chaque enfant, vous est adressé dans le dossier administratif. Ce premier document vaudra pour toute la scolarité de votre enfant. Vous conserverez l'exemplaire prévu pour la famille et vous nous restituerez celui pour l'école signé.
- ✓ **La charte éducative de confiance** : ce document ne concerne que les nouvelles familles. Il sera valable pour toute la scolarité de l'enfant. Vous conserverez l'exemplaire famille. L'exemplaire école nous revient.

EVEIL A LA FOI / CATECHESE / CULTURE CHRETIENNE

L'école privée du Petit Bourg propose à chaque enfant, selon son âge, des temps d'éveil à la foi ou de catéchèse. Pour les élèves du CE1 au CM2, des temps de culture chrétienne sont assurés auprès des élèves ne participant pas à la catéchèse.

La catéchèse prépare aux sacrements de la Communion et à la Profession de Foi.

Pour couvrir ces frais de pastorale, une participation de **5 € par an et par enfant** vous est demandée. Celle-ci sera portée sur votre facture.

FRAIS DE SCOLARITE

Dans une école privée catholique, tout n'est pas pris en charge par la collectivité. **Les frais de scolarité s'élèvent à 312 € pour l'année scolaire.** (312 € au deuxième enfant, 302 € au troisième enfant, et 237 € au quatrième enfant).

Nous subissons toujours les conséquences des perturbations liées à la crise sanitaire car même si cette année nous avons pu faire la kermesse nous avons subi pendant deux ans des pertes financières importantes. Afin de rééquilibrer, en partie, notre situation, nous avons été obligé de revoir les rétributions à la hausse. Nous sommes conscients de l'effort que nous vous demandons, mais vous comprendrez que la situation n'est pas tenable dans les conditions actuelles.

RESTAURATION SCOLAIRE

Prix des repas :

- De la maternelle au C.M.2 **4,30 Euros**
- Repas exceptionnel **4,60 Euros pour tous, à régler le jour-même par chèque à l'ordre de OGEC du Petit Bourg.**
- Coût de l'assiette **2,42 Euros**

Depuis la rentrée 2021, nous faisons face à un contexte inédit avec une explosion des prix alimentaires et des prix de matières premières. Cette inflation se retrouve dans le cours des matières premières (+30% pour les pâtes, +30% pour la viande, le poisson, +10% sur les laitages ...) mais se répercute également sur les coûts de production notamment l'énergie (+30%), les emballages et la logistique. Convivio, notre fournisseur, subit sur ces derniers mois des hausses jamais vues sur la plupart des produits qu'il utilise pour répondre à nos attentes. Il a décidé de ne pas appliquer la hausse en cours d'année mais il est obligé de la mettre en place pour la rentrée 2022. Afin de conserver la même qualité des repas, pour vos enfants, nous sommes donc obligés d'ajuster les tarifs pour cette nouvelle année.

A la cantine, une équipe de cinq cantinières, accueillera vos enfants.

Serviette de table : Pour les enfants de maternelle, la serviette de table est fournie par la cantine et lavée tous les jours. Pour les enfants de primaire, une serviette en papier leur est donnée chaque jour.

Absence : Toute absence d'un enfant à la cantine **doit être signalée** à l'équipe enseignante avant **9h00**, par **téléphone (02.51.91.18.78) ET** par l'intermédiaire du **bulletin d'absence**.

Si l'école n'est pas prévenue la veille avant 9h00 de l'absence de votre enfant, le repas sera facturé. Seules les absences excusées la veille avant 9h00 ne seront pas facturées. Dans tous les cas, **vous ne devez jamais déduire vous-même des repas** de votre règlement. Une régularisation sera faite en fin d'année scolaire.

Enfin, il serait souhaitable que chaque enfant prévoie un vêtement adapté au temps dans son cartable **où il doit rester toute l'année scolaire.**

ASSURANCE

Afin de participer aux différentes activités scolaires, votre enfant doit être assuré par :

- une **Responsabilité Civile** (associée à votre contrat habitation, voiture...) qui couvre les dommages causés par votre enfant aux autres. **Aucune attestation n'est à fournir.**
- une **Individuelle Accidents** qui couvre les dommages causés à lui-même.

L'école assure automatiquement votre enfant à la Mutuelle Saint-Christophe pour ses activités scolaires et extrascolaires. **Le coût annuel de 5,50 €** est porté sur votre facture. Si vous ne souhaitez pas y souscrire, vous devrez fournir une attestation d'assurance confirmant les garanties acquises sur l'année scolaire (du 1^{er} jour au dernier jour de l'année scolaire) au moment des portes ouvertes administratives le 30 août 2022.

Vous pouvez consulter le tableau de garanties ou éditer une attestation d'assurance en vous connectant sur **www.saint-christophe-assurances.fr**

En cas d'accident sur le temps scolaire, c'est la directrice qui effectue la déclaration. En dehors du temps scolaire, vous disposez d'un délai de 5 jours pour faire votre déclaration.

PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE, ASSURANCE, RESTAURATION SCOLAIRE ET PASTORALE

Vous recevrez en début d'année scolaire 2022/2023, **une seule et même facture annuelle** pour les frais de scolarité, assurance, restauration et pastorale. Il n'y aura donc qu'un seul prélèvement par mois, d'octobre 2022 à juin 2023. Une régularisation des repas sera effectuée en juillet 2023.

Toute modification définitive sera à signaler.

SECRETARIAT

Christine GABILLAUD, comptable de l'Ecole, reste à votre disposition tous **les mardis de 9h00 à 17h30.**

OGEC ET APEL

L'école privée catholique du Petit Bourg s'appuie sur 2 associations :

L'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) est chargé de l'entretien des bâtiments et de la gestion financière et morale de l'école. Cette association est constituée de :

Mr SEBIRE Benjamin : Président
Mr BILLEAU Maxime : Vice-président
Mr DESBOIS François-Xavier : Trésorier
Mme SACHOT Delphine : Trésorière adjointe
Mme CAILLAUD Elodie : Secrétaire
Mme MIGNET Johanna : Secrétaire adjointe
Mme OLIVIER Anne-Lise
Mr GUILBAUD Cyrille

Mme SACHOT Vanessa
Mme GERY Diane
Mr RIGAUDEAU Miguel
Mr AUDUREAU Pierre
Mme SAUCET Mélanie
Mr BRIDONNEAU David
Mme HORGNIES Lauriane

L'APEL (Association de Parents d'Elèves de l'école Libre) soutient le travail des enseignants et fait le lien entre les parents d'élèves et l'équipe enseignante. La commission est constituée de :

Mme BONNIN Lauriane : Co-Présidente
Mme CHAUVEAU Marina : Co-Présidente
Mme BREGEON-DEBAULIEU Valentine : Trésorière
Mme LE BOURDONNEC Valérie : Secrétaire
Mme GUILBAUD Anna : Vice-Secrétaire
Mme PAQUEREAU Marina

Mme PUAU Pauline
Mme POTIER Maryline
Mme BROUSSEAU Cathy
Mme LIARD Virginie
Mme FEDOU Julie
Mme FONTAINE Caroline

Documents à retourner le mardi 30 août 2022 de 16h30 à 18h30

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A modifier si besoin, en cas de changement.

FICHE URGENCE

Ce document demandé par l'Inspection Académique est destiné aux services de secours en cas d'urgence.

ACCUEIL ET SORTIE DES ENFANTS

AUTORISATION PARENTALE DE DIFFUSION DE DOCUMENTS

Dans le cadre des activités pédagogiques réalisées dans la classe par les élèves, des photographies, des enregistrements sonores ou créations de toutes natures peuvent faire l'objet de diffusions à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique ou éducatif. Ces diffusions doivent s'inscrire dans la réglementation propre à la protection de la vie privée des élèves et à la propriété littéraire et artistique.

C'est pourquoi un accord est nécessaire de votre part et vous êtes invités à retourner le coupon à l'école.

PLAN EVASCO

L'information sur le plan EVASCO ne concerne que les enfants inscrits au transport scolaire.

Les conditions météorologiques de la saison hivernale peuvent occasionnellement perturber le fonctionnement des transports scolaires. Toute décision d'annulation du transport le matin ou d'évacuation anticipée en cours de journée relève de chaque bassin scolaire où est décidé le plan EVASCO.

Tout retour en milieu de journée pose la question de la responsabilité des élèves renvoyés chez eux, sans la certitude d'un accueil à domicile. **Pour la sécurité de votre enfant, il est indispensable que vous remplissiez le coupon ci-joint et le renvoyiez à l'école.**

MANDAT DE PRELEVEMENT + RIB Pour les nouvelles familles ou changement de coordonnées bancaires.

CONTRAT DE SCOLARISATION ET CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE